

Golf de Valcros

Règles Locales

(Modifiées le 22/05/21)

COMPLETENT LES REGLES LOCALES FEDERALES PERMANENTES

1. Zones à Pénalité (règle17)

- a. Les ponts sont à l'intérieur des *zones à pénalité*.
- b. Les *zones à pénalité* des trous n° 9 et 16 à droite, dont les lisières opposées ne sont pas matérialisées s'étendent à l'infini.

2. Hors limites (règle 18.2)

- a. Délimité par l'alignement au sol des piquets des clôtures électriques ou grillages, des piquets blancs ou des lignes blanches. En cas de coexistence de plusieurs éléments, c'est le plus à l'intérieur du parcours qui délimite ce *hors limites*. Attention, les clôtures électriques peuvent être sous tension (pas de dégagement gratuit)
- b. Trou n° 6 : les poteaux et filet de protection du practice.

3. Conditions anormales du parcours

- a. Les *terrains en réparation* : les sols et tout ce qui pousse à l'intérieur des lisières des zones définies par des piquets bleus.
- b. Trous et dégâts d'animaux.

4. Eléments parties intégrantes du parcours

- a. Les chemins en terre et les fossés non piquetés sont des *éléments partie intégrante* et ne donnent pas droit à un dégagement sans pénalités.

5. Obstructions inamovibles

- a. Toutes routes et chemins ayant une surface artificielle.
- b. Arbres avec tuteur et/ou haubans.
- c. Trou n° 18 : l'ensemble enrochement et terrain paysagé derrière le green.
- d. Tout autre objet artificiel (dont murets des départs, puits, piquets 135m), sauf les *éléments partie intégrante* et les éléments de limites.

6. Dropping zone

Trou n° 3 : pour les balles contre le filet de protection du départ du trou n°5

Trou n° 17 : Pour le dégagement du chemin bétonné montant au départ du trou n°18, une dropping zone située sur la droite du trou devra être utilisée.